



Commune de Givisiez

Complément au Message de printemps 2017 du Conseil communal

Des modifications importantes quant au projet de Modernisation de la gare de Givisiez étant intervenues ces dernières semaines, le Conseil communal, dans un souci de transparence, vous informe de la nouvelle situation qui sera présentée lors de l'Assemblée communale du 22 mai 2017.

Avec nos remerciements pour votre compréhension.

Givisiez, le 18 mai 2017

Le Conseil communal de Givisiez

Ce texte remplace celui publié aux pages 26 et 27 du Message de printemps
(En italique : nouveau texte)

Modernisation de la gare de Givisiez

Crédit pour le financement du franchissement des voies de chemin de fer

La modernisation de la gare de Givisiez constitue un changement majeur du visage de notre Commune. Le nouvel emplacement de cette halte permettra de trouver une nouvelle centralité au village et représente de nombreuses opportunités à saisir.

De concert avec la construction du Pont du Tiguellet, le passage à niveau de la route de Belfaux sera annulé. Cela constitue un premier pas du contournement complet du centre de Givisiez. L'utilité de cette nouvelle halte sera confirmée par le développement urbanistique important du quartier des Taconnets par les TPF.

Pour la Commune, cette modernisation est l'occasion de trouver une solution pour relier de manière plus immédiate les quartiers de La Faye et des Taconnets grâce à un franchissement des voies CFF à l'endroit même de la nouvelle halte. Afin d'étudier de manière approfondie le projet de passerelle présenté par les CFF, le Conseil communal avait sollicité un crédit d'étude de CHF 50'000 lors de la dernière Assemblée communale, en décembre 2016. Ce crédit a permis une analyse détaillée et le projet tel que mis à l'enquête a été grandement modifié.

Malheureusement, la poursuite de ce développement du projet n'a pas eu l'heur de plaire aux instances cantonales. En effet, les priorités du Conseil d'Etat ont été redéfinies et de nouveaux impératifs doivent à présent être respectés dans le cadre de projets de mobilité douce. Ainsi, pour la Commune de Givisiez, cela signifie que le franchissement doit être rendu possible sans rupture de charge pour les cyclistes. Concrètement, s'ils souhaitent pouvoir traverser les voies ferrées à cet endroit, ces derniers doivent pouvoir le faire sans avoir à poser le pied à terre. Par cet acte symbolique fort visant à influencer le comportement des citoyens, le Conseil d'Etat attend du Conseil communal la réalisation d'un franchissement sous forme de passerelle.

La prise en charge des frais de cet investissement, plafonné conventionnellement à un montant de CHF 4'500'000, a été négociée entre les collectivités publiques concernées et s'effectuera de la manière suivante :

- 40% par le Fonds fédéral d'infrastructure aux mesures des projets d'agglomération ;
- 20% par l'Agglomération de Fribourg ;
- 20% par l'Etat de Fribourg ;
- 20% par la Commune de Givisiez.

Les dépenses effectives excédant le montant maximal de CHF 4'500'000 seront à la charge des CFF.

Ainsi, pour respecter ses engagements et répondre aux attentes du Conseil d'Etat, le Conseil communal sollicite un crédit d'investissement de CHF 4'500'000 pour le financement du franchissement des voies de chemin de fer à l'endroit de la nouvelle halte CFF. Ce montant sera garanti à 80%, soit CHF 3'600'000, par l'Agglomération de Fribourg et le Canton. Quant au solde de CHF 900'000, soit 20%, il sera financé par la Commune de Givisiez, qui contractera un emprunt bancaire de CHF 900'000. Celui-ci grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement de 4 % (CHF 36'000) et d'un intérêt de 1.5% (CHF 13'500).

